

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL
ENSEIGNANT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail Démocratie Paix

DECRET N° 05/614 du 25/4/85
/MESS.UMNG.SC.DP/03/04/11,85

portant intégration dans le statut du personnel
de l'Université Marien NGOUABI et nomination de
certains enseignants.

SICAP

LE PREMIER MINISTRE

VISAS/

C.E.

REIT/UMNG

DE FP

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la loi 78/84 du 7/12/84 portant modification de l'Ord. 019/84 du 23/4/84 portant
modification de certaines dispositions de la Const. du 8 Juillet 1979 ;
VU l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de
Brazzaville ;
VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance 29/71 du
4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
VU l'Ordonnance 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université
de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires en
République Populaire du Congo ;
VU le Décret 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des
fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
VU le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation
des fonctionnaires ;
VU le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point
de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université
de Brazzaville ;
VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires
des personnels de l'Université de Brazzaville ;
VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université de
Brazzaville ;
VU le Décret 81/675 du 27 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14 Novembre
1975 portant statut du personnel de l'Université de Brazzaville ;
VU le Décret 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le Décret 84/853 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
VU les certificats de prise de service n°s 528, 4176 et 4298 des 28 janvier, 25 Octobre
et 5 Novembre 1984 ;
VU les dossiers de candidature à des postes d'enseignants à temps plein présentés
par les intéressés ;
VU l'Arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonction-
naires ;
VU le Décret 84/860 du 20 Août 1984 portant organisation des intérimaires des Membres
du Gouvernement ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er : En application des dispositions combinées des articles 12 et 16 (nouveau) du Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 susvisé, les enseignants ci-dessous désignés de nationalité congolaise, sont recrutés à l'Université Marien NGUABI, intégrés dans le statut du personnel et nommés suivant le tableau ci-après :

NOMS ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DIPLOME	GRADE	INDICE	DATE DE PRISE D'EFFET
1 LOKO BALOSSA Elie Joseph	22 Février 1953 à Brazzaville	Doctorat d'Etat en Droit	M. A Stag. de 1e Cl	1680	13.09.1984
2 NKIHOUANGANYINA Luc	30 Mars 1954 à Brazzaville	Doctorat d'Etat en Droit Privé	"-"	1680	13.09.1984
3 NGANGA Adrien	5 Mars 1957 à Kinshasa (ZAIRE)	"-"	"-"	1680	19.09.1984
4 MWAZIBY-OLINGOBA	2 Octobre 1954 à Tsodzo (Plateaux)	Doctorat de 3e Cycle	Ass. Stag. de 1e Cl	1110	12.09.1984
5 SILOU Robert	30 Janvier 1950 à Brazzaville	"-"	"-"	1110	15.10.1984
6 NDOBA Noël Maqloire	25 Décembre 1953 à Koukebaséne	"-"	"-"	"-"	03.01.1984

.../...

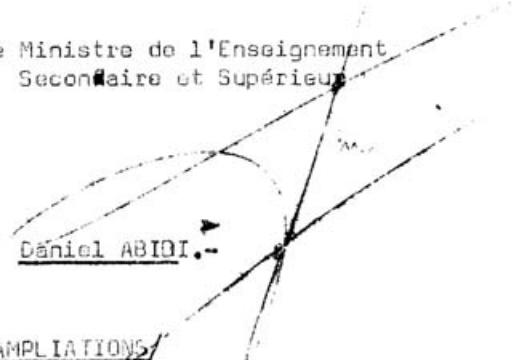
Article 2 : Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la forme que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessous indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 25 AVRIL 1965

Par Le Premier Ministre


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur

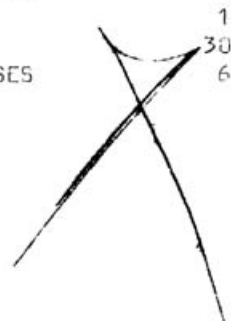

Daniel ABIHI.-

Le Ministre des Finances et du
Budget

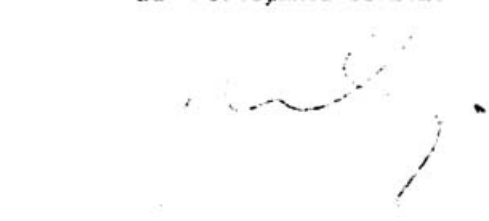

ITIHI-OSSETOUNGA-LEKOUNGZOU.-

AMPLIATIONS

PM/CAB	1
SGCM/BC	1
MESS/CAB	2
DGTFP/CAB	1
JORPC	1
UMNG.	30
INTERESSES	6



Le Ministre du Travail, de l'Emploi de la
Revue de la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale


Bernard COMBO MATSIONA.-